

# Les personnels

L'attractivité du réseau réside dans la qualité de l'enseignement qui y est dispensé et l'excellence des résultats qu'obtiennent chaque année les établissements. Le maintien d'un nombre important de personnels titulaires détachés auprès de l'agence pour exercer au sein du réseau (1 274 expatriés et 5 151 résidents) permet de préserver un encadrement de qualité et cette excellence pédagogique.

## Evolution des effectifs des personnels du réseau

Au cours de l'année scolaire 2008-2009, 6425 personnels ont été détachés pour exercer dans les établissements EGD ou conventionnés du réseau. La faible augmentation du nombre de postes (+1%) par rapport à l'année précédente, comparée à une évolution des effectifs d'élèves bien plus importante (+2,7%), masque une modification en profondeur de la stratégie de l'AEFE. En effet, confrontée à une

réduction de ses moyens au regard de la progression de la demande, l'agence a choisi de compenser les suppressions de postes d'enseignants par le transfert des postes d'expatriés enseignants stricto sensu sur des fonctions de pilotage et d'animation pédagogique au niveau d'un pays ou de zones. L'objectif reste de maintenir un niveau d'encadrement par des agents titulaires à hauteur de 50 %.

« L'objectif reste de maintenir un niveau d'encadrement par des agents titulaires à hauteur de 50 %. »

Effectifs des personnels expatriés dans les établissements EGD et conventionnés

	2005/2006	2006/2007	2007/2008	2008/2009
<b>Expatriés</b>	<b>1 285</b>	<b>1 263</b>	<b>1 271</b>	<b>1 274</b>
Ratio nombre d'élèves / expatrié	123,8	130	132,6	136,6
<b>Résidents</b>	<b>4 969</b>	<b>5 024</b>	<b>5 086</b>	<b>5 151</b>
<b>Total</b>	<b>6 254</b>	<b>6 287</b>	<b>6 357</b>	<b>6 425</b>

Il est prévu que le nombre d'expatriés au sein des établissements du réseau baisse significativement lors des années à venir. En effet, la suppression de 50 postes pour 2009-2010 et de 80 postes pour 2010-2011 a déjà été actée.

## AU CŒUR DU DISPOSITIF : LES PERSONNELS EXPATRIÉS

Regroupant 1 274 personnes, les personnels expatriés se répartissent en deux groupes équivalents : 660 fonctionnaires à l'encadrement (proviseurs, directeurs d'écoles, inspecteurs de l'Education nationale du 1<sup>er</sup> degré, conseillers principaux d'éducation, chefs des services administratifs et financiers) et 614 fonctionnaires chargés de l'enseignement auprès des élèves.

Ces personnels expatriés permettent aux établissements de fonctionner dans les meilleures conditions d'adéquation aux méthodes de gouvernance des établissements à la française, à l'agence d'assurer efficacement sa mission de pilotage du réseau et garantissent un fonctionnement général et pédagogique en conformité avec le modèle français (diffusion de l'innovation pédagogique, rigueur de la gestion financière, participation accrue des familles au financement du réseau intégration de l'établissement à la politique culturelle du poste diplomatique). Véritables relais dans les établissements du réseau et de l'agence, ils mettent en œuvre les orientations définies par celle-ci et permettent, par leur rotation entre la France et l'étranger, une bonne liaison des dispositifs scolaires français en France et à l'étranger.

Les personnels enseignants expatriés ont des missions spécifiques, qui viennent s'ajouter à leur travail d'enseignement. Ils assurent dans les établissements, ou dans le champ plus vaste d'une zone géographique, l'animation

de leur discipline et la formation des professeurs recrutés locaux. Avant leur prise de poste, des lettres de mission adaptées aux problématiques de leur établissement et de leur zone d'affectation leur sont remises. Ils contribuent ainsi au premier chef à la diffusion des innovations pédagogiques qui renforcent l'attractivité des établissements pour les familles.

## LE DIALOGUE SOCIAL

Au-delà de la mise en place des instances de concertation prévues par les textes au niveau central comme au niveau local, l'agence entretient un dialogue social fécond avec les syndicats et les représentants du personnel. C'est ainsi qu'au cours de l'exercice 2008-2009 une trentaine de réunions des instances consultatives centrales ont eu lieu pour traiter de questions relatives aux situations individuelles. En marge de ces échanges formels, des rencontres spécifiques ont permis d'enregistrer des avancées significatives. C'est ainsi qu'une réunion dédiée aux critères de recrutement des personnels résidents a abouti à une validation en comité technique paritaire de ces critères le 2 juillet 2009. Ceux-ci ont ainsi pu être intégrés dans les instructions de rentrée pour 2009.

Par ailleurs, plusieurs réunions de concertation relatives à la réforme de l'avantage familial pour les personnels résidents ont donné lieu à la modification du décret du 30 août 2007. Lors de la mise en œuvre de cette réforme,

étaient apparues des difficultés de coordination entre les dispositions relatives au non-cumul avec les prestations familiales et des accords internationaux (notamment les règlements européens). La procédure de modification nécessaire, engagée au premier semestre 2008 a finalement abouti à la publication, le 15 juin 2009, d'un décret apportant les corrections nécessaires depuis la date d'entrée en vigueur de la réforme.

## RÉPARTITION DES PERSONNELS EN 2008/2009 SELON LEUR MISSION

La qualité de l'enseignement dans les établissements du réseau s'appuie sur la complémentarité des personnels et une composition adaptée au contexte local des agents recrutés par l'agence entre, d'une part, les 1 274 expatriés et, d'autre part, les 5 151 résidents, laquelle permet d'assurer un encadrement de la mission conforme aux attentes des familles. Le bon niveau de l'enseignement repose également sur une politique exigeante en matière de recrutements, de définition des profils de postes, de formation continue efficace et d'évaluation régulière des personnels.

**Enseignants devant élèves**  
**614 expatriés, 4 987 résidents**

**Mission de direction, de pilotage, d'encadrement**  
**660 expatriés, 164 résidents**

# Les personnels

## Les recrutements : une procédure sélective

Comme pour l'année précédente, afin de permettre au réseau de faire face à l'accroissement des inscriptions d'élèves, la rentrée 2009 a été marquée par une nouvelle progression des postes de résidents. L'agence s'assure de la qualité des recrutements, autant pour les expatriés que pour les résidents.

### LES PERSONNELS EXPATRIÉS

En raison du nombre réduit de personnels expatriés qu'elle est autorisée à recruter, l'agence répond aux besoins croissants suscités par le développement du réseau par le recrutement de personnels résidents et d'agents de droit local. Les enseignants « devant élèves » représentent un peu moins de la moitié du total des personnels expatriés gérés par l'agence, l'autre moitié étant constituée de personnels dédiés à la mission de pilotage et de direction.

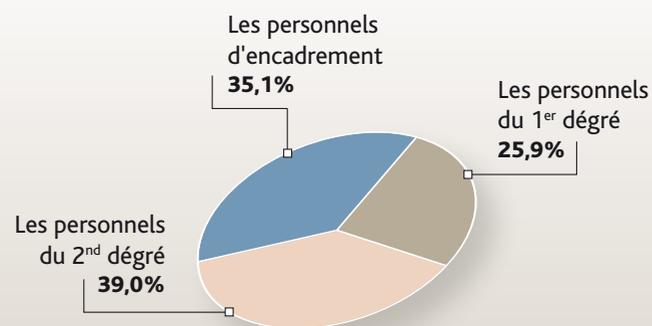
La campagne de recrutement 2008-2009 a permis de valider en septembre 2008, 3 351 dossiers de candidatures sur le site internet de l'AEFE. Après cette saisie Internet en septembre et aux différents appels à candidatures, 2 708 dossiers complets ont finalement été transmis, pour analyse, au bureau du recrutement du service des personnels exerçant à l'étranger via la voie hiérarchique. Ces chiffres, pour 205 postes offerts au recrutement, démontrent une réelle attractivité du réseau AEFE.

La majorité de ces postes a été pourvue après présélection et entretiens des candidats. Seuls quelques postes

du second degré n'ont pas été soumis à un entretien préalable, les recrutements étant effectués sur dossier.

Les personnels expatriés jouent un rôle essentiel pour assurer la conformité de l'enseignement dispensé aux standards français. Dans tous les domaines (l'administration, la direction, l'enseignement), un professionnalisme et un engagement exemplaires leur sont demandés. Ils doivent être à ce titre les référents de leur discipline dans les établissements et les zones auxquelles ils sont affectés. C'est pourquoi, à l'issue d'une procédure de recrutement exigeante, ils se voient confier des missions particulières (encadrement de la discipline, animation pédagogique, formation des recrutés locaux...). Ils disposent à cet effet d'une lettre de mission et doivent rendre compte à la Directrice de l'agence de leurs activités par un rapport annuel.

Pour la rentrée 2009, l'agence a renouvelé 205 personnels bénéficiant du statut d'expatrié. Parmi eux figurent 72 personnels d'encadrement (6 inspecteurs, 45 personnels de direction et 21 responsables administratifs et financiers), 80 personnels du second degré (9 conseillers pédagogiques, 12 CPE et 59 enseignants) ainsi que



53 personnels du premier degré (43 directeurs d'école, 4 enseignants maîtres formateurs et 6 CPAIEN).

Le nombre de candidatures par poste proposé s'échelonne de 4 pour les IEN à 32 pour les CPE et les enseignants du second degré.

Un certain nombre de postes proposés n'ont pas été pourvus (absence de candidatures correspondant au profil recherché, vacances en cours d'année de postes spécifiques) et ont donné lieu à une seconde procédure de recrutement en cours d'année.

C'est ainsi que trois appels à candidatures ont concerné le second degré en mars et avril 2009 (14 postes dont 2 en coopération éducative), deux appels à candidatures ont concerné le premier degré (un poste de directeur et un poste d'enseignant maître formateur en établissement), un autre appel à candidatures a concerné les personnels de direction (3 postes de proviseurs adjoints).

Globalement un bilan positif des différentes opérations mises en place pour ce recrutement a pu être effectué lors des travaux des commissions paritaires bilans de juin 2009 où le calendrier prévisionnel des opérations pour la rentrée 2010 a également été adopté.

## LES PERSONNELS RÉSIDENTS

Sont considérés comme personnels résidents les titulaires de la fonction publique d'Etat, territoriale ou hospitalière présents depuis trois mois au moins dans le pays concerné ou suivant leur conjoint ou partenaire d'un PACS. Leur recrutement est proposé à la Directrice de l'agence par le chef d'établissement à l'issue d'une procédure de sélection et de consultation locale. Lors de la rentrée 2009, l'agence a sollicité auprès du ministère de l'Education nationale 727 demandes d'accords préalables de détachement pour les résidents : 6 personnels administratifs ; 291 enseignants du premier degré ; 430 dans le second degré. Parmi eux, 62 % (448 personnes) ont été recrutés dès la rentrée (15 juillet à Pondichéry, 1er août dans les pays de rythme sud et l'Australie, 21 août au Québec, en Irlande, au Paraguay et en Europe scandinave et 1er septembre pour le reste du monde) et 38 % (279 personnes) sont des résidents à recrutement différé ;

Sur l'ensemble des postes vacants, 41 postes n'ont pas trouvé de candidats. La collaboration avec les ministères de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et les autres ministères a permis pour cette rentrée encore d'obtenir le détachement de la plus grande partie des personnels pour lequel ils ont été sollicités.

Comme en 2008, le recrutement des résidents s'est effectué après celui des expatriés, mais la part des résidents à recrutement différé est redescendu, passant de 43 % à 38,4%.

La saisie des postes vacants ou susceptibles de l'être a été effectuée sur l'application MAGE via le site internet de l'AEFE par les établissements.

Après validation par les différents services de l'agence, cette liste a été publiée sur Internet puis alimentée par les établissements au fur et à mesure des accords donnés par les candidats sur la proposition de l'établissement. Il en a résulté un suivi plus précis des recrutements et une information plus rapide des établissements sur les personnels déjà recrutés par un établissement et sur les détachements déjà obtenus. A terme, l'agence envisage de renforcer pour certaines étapes de la procédure, la dématérialisation des échanges entre le candidat, l'établissement, la direction des ressources humaines et le ministère de l'Education nationale.

